

Les communautés professionnelles territoriales de santé permettent aux acteurs de santé d'un territoire de **se coordonner pour améliorer l'accès aux soins, la qualité des soins et les parcours de santé**.

Elles permettent de mieux **structurer les soins de proximité** sur un territoire spécifique **en fonction des besoins** d'une population. Nous souhaitons, grâce à cette communauté, favoriser le lien et la coordination entre les acteurs du premier recours (exerçant en cabinet de groupe, MSP ou seul), les établissements et services de santé (hôpitaux publics et privés, hôpitaux de proximité, hospitalisation à domicile...), les établissements et services médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, CSAPA...), les professionnels du secteur social et les acteurs de la prévention (centres de dépistage, associations...).

Notre CPTS continue également à développer des actions territoriales de prévention et porte un parcours d'Éducation Thérapeutique du Patient diabétique de type 2. Elle est aussi labellisée Maison Sport Santé et développe à ce titre des programmes d'activité physique adaptée (sport sur ordonnance).

Adhérer vous permet d'intégrer cette communauté d'exercice coordonné et de devenir acteur du projet de santé territorial de notre CPTS.

Nom et prénom : _____

Profession : _____

Type de structure d'appartenance : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Je souhaite adhérer à la CPTS pour l'année 2021 :

- Je suis un professionnel de santé ou du médico-social : 30 €

- Je suis une personne morale : 30 €

Règlement :

- Chèque :

- Virement :

Code étab	Code guichet	Numéro compte	Clé Rib	IBAN	BIC/SWIFT
11306	62	7330260000	68	FR76 1130 6000 6207 3302 6000 068	AGRIFRPP813

Je ne souhaite pas adhérer à la CPTS pour l'année 2021

Motif : _____

L'adhésion vaut pour acceptation du Règlement Intérieur et ratifiée par les membres du CA (art 7).
(Le RI est disponible par envoi mail sur demande).

Fait à : _____

Le : _____

Signature :